

***FONDS À VOCATION CULTURELLE  
POUR NANTES ET NANTES MÉTROPOLE***

*RAPPORT D'ACTIVITÉ  
EXERCICE 2019*

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	p. 3
<b>I. Fonctionnement et instances du fonds de dotation</b> .....	p.3
1. L'objet du fonds de dotation .....	p.3
2. Les mécènes du fonds de dotation .....	p.4
3. La gouvernance du fonds de dotation .....	p.5
4. La charte éthique du fonds de dotation .....	p.6
<b>II. Gestion du fonds de dotation</b> .....	p.7
<b>III. Actions du fonds de dotation en 2018</b> .....	p.9
1. Les projets soutenus et leurs montants .....	p.9
2. Les montant des versements du fonds de dotation .....	p.11
3. Les bénéficiaires des versements du fonds de dotation .....	p.12
3. Le mécénat de compétences .....	p.13
4. Résultat et bilan pour l'exercice 2019 .....	p.13
<b>IV. Annexes</b>	
1. PV du CA du 29 mars 2019	
2. PV du CA du 27 septembre 2019	
3. Charte éthique du fonds de dotation	
4. Convention de mise à disposition de moyens de gestion	
4. VADE-MECUM – Barème dégressif	
5. Comptes annuels 2019 du fonds de dotation	

## Introduction

Officiellement créé le 25 mars 2017, le fonds à vocation culturelle pour Nantes et Nantes Métropole a pour objectif de contribuer au développement des projets culturels de patrimoine sur le territoire de la métropole nantaise, portés par les établissements culturels nantais et métropolitains.

En 2017, lors de sa première année d'existence, le fonds de dotation a pu compter sur le soutien de sept mécènes fondateurs, fléchés vers plusieurs projets, essentiellement portés par le Musée d'Arts : réouverture, exposition Nicolas Régnier, application mobile "ma visite" et restauration du tableau Dabadie. En 2018, le fonds a connu des évolutions, tant du point de vue de son développement, que de son ancrage dans le paysage culturel métropolitain, grâce à la diversification des projets proposés au catalogue du fonds et à la prospection d'un grand nombre d'entreprises du territoire.

En 2019, le fonds a connu un véritable tournant avec le recrutement d'une salariée, permettant une meilleure structuration de l'action du fonds, ainsi qu'une augmentation importante des montants collectés et du nombre de mécènes.

## I. Fonctionnement et instances du fonds de dotation

### 1. L'objet du fonds de dotation

Les statuts du fonds de dotation indiquent que ce dernier est à "*vocation culturelle, orienté plus particulièrement vers les patrimoines, en raison de leur caractère sociétal, durable, symbolique et fédérateur*". Il agit en direction des musées, des collections patrimoniales, artistiques, littéraires ou scientifiques, par le biais d'acquisition, de restauration, d'actions de valorisation, de publication ou de médiation. Il intervient aussi dans le cadre de projets patrimoniaux au sens large : patrimoine bâti, portuaire, fluvial, interventions artistiques sur les bâtiments ou sites patrimoniaux, projets d'art dans l'espace public, etc.

Il a donc pour mission de contribuer au développement de la politique culturelle de la Ville de Nantes et aux équipements d'intérêt métropolitains de Nantes Métropole. Pour ce faire, il contacte des structures privées afin de chercher des compléments de financement pour des projets culturels patrimoniaux, inscrits à son catalogue et votés en Conseil d'Administration, sur proposition de la collectivité par l'intermédiaire de la Direction générale à la culture.

## **2. Les mécènes du fonds de dotation**

Le fonds de dotation est constitué par la Ville de Nantes et Nantes Métropole, conjointement à des entreprises privées du territoire. Le fonds distingue deux types d'entreprises qui l'accompagnent : les entreprises mécènes fondatrices, présentes dès la création du fonds et engagées sur plusieurs années ; et les entreprises mécènes qui l'ont rejoint par la suite ou engagées pour un an.

A ce titre, l'année 2019 fut une année majeure puisqu'il s'agissait à la fois de convaincre les entreprises fondatrices de se réengager auprès du fonds pour trois nouvelles années (les premières conventions s'étaient étalées de 2017 à 2019) ainsi que d'élargir le nombre d'entreprises mécènes.

En 2019, les entreprises mécènes fondatrices sont au nombre de 6 :

- GSF Propreté
- Harmonie Mutuelle
- Kaufman & Broad Nantes
- LNA Santé (ex Le Noble Age)
- RSM Ouest
- Semitan

Ces entreprises ont toutes souhaité se réengager pour une durée de trois ans, pour la période 2020-2022, sauf Harmonie Mutuelle et la SEMITAN qui n'ont pour l'instant reconduit leur engagement que pour l'année 2020.

Les entreprises mécènes sont au nombre de 9 :

- Bâti-Nantes
- Cabinet Barnes Nantes – La Baule
- Cabinet Gaalon - Guerlesquin
- CIC ouest
- ELSAN Santé Atlantique
- Galéo
- Groupe Launay
- KPMG Ouest
- SNCF Réseau

Du point de vue des mécènes, l'année 2019 fut très favorable. En effet, aucun mécène de l'année 2018 n'a pas souhaité poursuivre son engagement auprès du fonds en 2019 ; de nombreux nouveaux mécènes les ont rejoint et la très grande majorité des mécènes fondateurs s'est aussi réengagée de manière pluriannuelle.

Il est également à noter que le fonds dispose d'un mécène particulier, qui soutient le Musée d'arts.

Par ailleurs, outre Fidal et RSM Ouest, déjà mécènes en compétences du fonds, une autre entreprise soutient de fonds de cette façon. Il s'agit d'Altran Ouest, chargé de mettre en place les outils numériques du fonds (site internet, serveur de documents, adresse de messagerie...).

Enfin, un certain nombre d'entreprises ont été approchées en 2019 et rejoindront le fonds en 2020 (ICADE, Marignan, Tolefi Promotions, Total Marketing et Services Ouest).

En conclusion, après une petite contraction en termes de collecte en 2018, le fonds clôt une année 2019 très satisfaisante, permettant de lever certaines craintes évoquées en début d'année, telles que la lisibilité de son catalogue de projets, la concurrence d'autres acteurs similaires sur le territoire ou encore le risque budgétaire lié à une forte augmentation de ses dépenses.

### **3. La gouvernance du fonds de dotation**

Conformément à ses statuts, la gouvernance du fonds de dotation est partagée entre des représentants de la Ville et de la Métropole et des représentants des entreprises mécènes et de la société civile.

Le Conseil d'administration est constitué de onze membres, répartis comme suit :

Six représentants de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, nommés pour la durée de leurs mandats :

- Rozenn HAMEL, Conseillère métropolitaine
- David MARTINEAU, Conseiller municipal adjoint à la culture
- Ghislaine RODRIGUEZ, Conseillère métropolitaine
- Fabrice ROUSSEL, 1<sup>er</sup> vice-Président de Nantes Métropole
- Aymeric SEASSEAU : Conseiller municipal adjoint à la lecture publique et aux médiathèques
- André SOBCZAK : Conseiller municipal adjoint à la RSE des entreprises, aux TPE et PME, à la commande publique durable à l'Europe et aux relations internationales

Cinq personnalités qualifiées, nommées pour trois ans, dont trois représentants des entreprises mécènes :

- Jean-Michel PICAUD, représentant l'entreprise RSM Ouest
- Vincent ORTEGA, représentant l'entreprise GSF Propreté
- Christophe DURETETE, représentant l'entreprise Kaufman & Broad
- Deux personnalités de la société civile :
  - Henry-Claude COUSSEAU : conservateur général du patrimoine, ancien Directeur de l'ENBA de Paris, ancien Directeur du Musée des Beaux-Arts de Nantes
  - Alain BOESWILLWALD : ancien Directeur Général de la SEMITAN, actuel Président du fonds de dotation

Le Conseil d'Administration est également accompagné par des référents techniques, pour l'établissement de la programmation des projets inscrits au catalogue du fonds, pour la levée de fonds, la gestion courante du fonds et sa stratégie de développement :

- Doris ABELA : Responsable de la mission mécénat culturel et international
- Agathe BERGEL : Responsable du fonds de dotation
- Helga SOBOTA : Directrice générale à la culture
- Marjorie TRITSCHLER : avocate associée du cabinet FIDAL, spécialiste du droit des associations et du secteur de l'ESS

En 2019, le Conseil d'Administration du fonds de dotation s'est réuni deux fois. Les PV des réunions du Conseil d'Administration sont disponibles en annexe.

#### **4. La charte éthique du fonds de dotation**

Une charte éthique a été adoptée par le Conseil d'Administration en 2017, destinée à prévenir les risques de conflits d'intérêt, définir les principes éthiques et déontologiques de la recherche de fonds, et les valeurs à partager entre la collectivité et les mécènes.

Elle garantit également la conformité à la loi sur le mécénat. Le fonds reçoit des dons ouvrant droit à une défiscalisation pour les entreprises, les contreparties ou remerciements sont accordés dans la limite définie par la loi qui exige « *une disproportion marquée entre la valeur du don et la valeur des contreparties* ». Les contreparties sont précisément décrites dans des conventions établies entre le fonds et les mécènes.

La charte éthique est disponible en annexe.

## II. Gestion du fonds de dotation

Le fonds de dotation est une structure de droit privé, ne pouvant recevoir de fonds publics. Il est donc géré par un personnel propre, dans des locaux privés. Afin de permettre cette autonomie, le fonds de dotation assure sa viabilité financière via un prélèvement pour frais de gestion de 15 % maximum sur chaque don perçu.

En 2019, le fonds de dotation a procédé au recrutement d'une salariée, Agathe BERGEL, en tant que responsable du fonds. Sa prise de fonction est intervenue le 2 janvier 2019. Elle a pour mission d'assurer la gestion courante du fonds, de mettre en place son développement stratégique, d'organiser et consolider la levée de fonds, tout en menant une mission de coordination avec les autres acteurs du mécénat sur le territoire métropolitain.

Le siège du fonds de dotation se situe à la Direction générale à la culture. Une facturation de la collectivité au fonds de dotation pour la mise à disposition des locaux et de moyens bureautiques est effectuée, en conformité à la loi. Cette facturation entre dans le cadre d'une convention de mise à disposition de moyens de gestion entre le fonds de dotation et Nantes Métropole, validée par le conseil métropolitain du 12 février 2018 (décision n°2018-24). Le montant de cette mise à disposition est valorisée à 3600 € / an.

La convention de mise à disposition de moyens de gestion est disponible en annexe. Cette dernière arrive à échéance en mars 2020 et fera l'objet d'un avenant afin de prolonger d'un an la durée de cette convention.

L'année 2019 fut une année de test pour la nouvelle configuration du Fonds : un personnel dédié et un changement de Présidence, intervenu à la fin de l'année 2018. Cette nouvelle organisation interne a plutôt été bénéfique à l'action du fonds, au regard de ses bons résultats en termes de collecte et du nombre de mécènes.

Les liens avec la collectivité sont aussi très importants. La mission mécénat de la Direction générale à la culture a un rôle de coordination. Elle s'assure de la bonne collaboration entre le fonds de dotation, les porteurs de projet et les services de la métropole ; ainsi que de la qualité des relations entre les mécènes et la collectivité. Elle garantit la montée en puissance des actions de mécénat et veille à leur diversité sur le territoire. Elle veille également à l'avancement et à la cohérence de la stratégie de mécénat, auprès des élus qui en sont les garants.

De nombreuses pierres ont également été posées en 2019 pour les développements futurs du fonds. On peut d'abord citer la création du Club des mécènes du fonds, qui a pour objectif de réunir tous les mécènes afin de leur rendre compte régulièrement de l'action du fonds et de

collecter leurs avis sur son développement stratégique. Le Club des mécènes est d'ailleurs inscrit en tant que comité consultatif du fonds de dotation. Il s'est réuni pour la première fois le 9 octobre 2019 au Chronograhe à Rezé.

Ensuite un premier travail sur la communication du fonds a été mis en place. Le fonds s'est ainsi doté d'une identité et d'une charte graphique, d'un nouveau logo et d'un nouveau nom. Il s'intitule désormais Fonds métropolitain pour la culture. Les changements de status sont en cours auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique en vue d'une parution au Journal Officiel.

Un compte LinkedIn a également été créé pour rendre visible l'action du fonds. Sont mentionnées sur ce compte les actualités du fonds, telles que la signature de nouveaux mécénats, l'organisation de soirées pour les mécènes, le vernissage de projets qu'il soutient... Depuis sa création en septembre 2019, le compte LinkedIn du fonds compte 64 abonnés et a publié 16 nouvelles.

Enfin, le fonds a cherché à accroître sa présence dans les réseaux de la métropole, que ce soit auprès de réseaux économiques, culturels ou spécialisés sur des sujets ESS/mécénat/RSE. Ce travail est à poursuivre et à développer en 2020, car il est primordial pour le fonds d'augmenter sa visibilité sur le territoire.

Outre la meilleure intégration des réseaux locaux, l'objectif pour 2020 sera de conforter la position du fonds de dotation en tant qu'acteur culturel majeur du territoire. Cela passera par une visibilité plus importante (site internet, présence dans les réseaux, valorisation au sein des structures culturelles partenaires, émergence d'une communication en propre....) ; par une animation qualitative du Club des mécènes pour encourager les mécènes à rester impliqués dans le fonds et peut-être à en devenir des relais d'information (ambassadeurs) ; et par un montant de collecte raisonnable mais ambitieux.

En effet, l'objectif de collecte de dons était fixé à 400 000 € en 2019. Celui-ci a été atteint puisque 418 000 € ont été collectés en mécénat financier, auxquels s'ajoutent 19 962,60 € en mécénat de compétences. Les promesses de dons pour 2020 s'élèvent déjà à plus de 400 000 €. Il serait donc pertinent de revoir l'objectif de collecte à 500 000 € minimum.



### III. Actions du fonds de dotation en 2018

#### 1. Les projets soutenus et leurs montants

Le fonds de dotation redistribue les dons qu'il reçoit au profit d'un programme d'actions proposé par la collectivité et approuvé par son Conseil d'Administration. Une convention-cadre a été votée en Conseil municipal (délibération du 30 juin 2017) et en Conseil Métropolitain (le 12 février 2018, décision n°2018-32) qui régit le reversement des sommes collectées vers la collectivité et leur fléchage sur les projets mécénés.

En 2019, quinze projets ont été soutenus par le fonds de dotation :

- plusieurs au Musée d'arts de Nantes :
  - l'exposition *Charlie Chaplin dans l'oeil des avant-gardes*
  - le mécénat institutionnel
  - l'acquisition d'un tableau d'Hervé Télémaque
- les ateliers d'artistes de la Ville de Nantes
- plusieurs au Château des ducs de Bretagne / Musée d'histoire de Nantes :
  - la création d'une maquette 3D sur l'architecture du Château
  - la création d'un tableau animé
- plusieurs au Muséum d'histoire naturelle de Nantes :
  - l'exposition *Retour d'Orient*
  - la mise en lumière de la fresque d'Alain Thomas au premier étage du bâtiment
- la manifestation *Débord de Loire 2019*
- le nouveau parcours de visite de la Tour LU au Lieu unique
- la restauration des bois antiques de Saint-Lupien au Chronographe
- le projet des *Cadavres Exquis Métropolitains* à la médiathèque Jacques Demy et avec plusieurs établissements de lecture de la métropole
- l'oeuvre *Théorie du Temps* de Daku dans le cadre du festival MidiMinuitPoésie
- plusieurs dans le cadre du Voyage à Nantes :
  - le *Belvédère* de l'artiste Tadashi Kawamata
  - une sculpture sur le site de Polaris créé par Jean Beichamel et Martine Feipel

Mécène	Secteur d'activité	Action d'intérêt général	Don
<b>RSM Ouest</b>	Expertise comptable	Exposition <i>Charlie Chaplin dans l'oeil des avant-gardes</i> – Musée d'arts	30 000 €
<b>Kaufman &amp; Broad</b>	Promoteur immobilier	<i>Sculpture Polaris - VAN</i>	50 000 € (*)

<b>GSF Propreté</b>	Nettoyage	Ateliers d'artistes – collectif Bonus	10 000 €
<b>LNA Santé</b>	Maisons de retraite et de santé	Maquette 3D – Château des ducs de Bretagne	25 000 €
		Exposition <i>Charlie Chaplin dans l'oeil des avant-gardes</i> – Musée d'arts	10 000 €
<b>Galéo / Fonds Karma</b>	Promoteur immobilier	Belvédère de Kawamata - VAN	50 000 €
<b>CIC Ouest</b>	Banque	Mécénat institutionnel – Musée d'arts	60 000 €
<b>SEMITAN</b>	Transports publics	Exposition <i>Retour d'Orient</i> – Muséum d'histoire naturelle	10 000 €
<b>Groupe Launay</b>	Promoteur immobilier	Parcours muséographique de la Tour LU – Lieu unique	30 000 €
		Acquisition du tableau d'Hervé Télémaque – Musée d'arts	20 000 €
		Tableau animé – Château des ducs de Bretagne	5 000 €
		<i>Débord de Loire</i> – Association culturelle de l'été	20 000 €
		Restauration des bois de Saint-Lupien - Chronographe	10 000 €
		Ateliers d'artistes – collectif Bonus	10 000 €
<b>Harmonie Mutuelle</b>	Assurances	<i>Cadavres Exquis Métropolitains</i> – Médiathèque Jacques Demy	7 000 €
<b>SNCF Réseau</b>	Transports publics	Exposition <i>Charlie Chaplin dans l'oeil des avant-gardes</i> – Musée d'arts	25 000 €
<b>Barnes Nantes – La Baule</b>	Agence immobilière	Mise en lumière de la fresque d'Alain Thomas – Muséum d'histoire naturelle	5 000 €
<b>Gaalon - Guerlesquin</b>	Agence immobilière	Mise en lumière de la fresque d'Alain Thomas – Muséum d'histoire naturelle	5 000 €
<b>Bâti-Nantes</b>	Promoteur immobilier	<i>Théorie du Temps</i> – Maison de la Poésie	10 000 €
<b>ELSAN Santé Atlantique</b>	Etablissement de santé	<i>Cadavres Exquis Métropolitains</i> – Médiathèque Jacques Demy	5 000 €
<b>KPMG</b>	Cabinet d'audit et de conseil	Ateliers d'artistes – collectif Bonus	20 000 €
<b>Mécénat de particulier</b>		Mécénat institutionnel – Musée d'arts	1 800 €
<b>TOTAL</b>			<b>418 000 €</b>

(\*) Pour information, le versement de 50 000 € de Kaufman & Broad a eu lieu au début de l'année 2020. Cette somme est comptabilisée en créances sur les comptes annuels du fonds de dotation pour 2019.

Les montants collectés dans le cadre d'un mécénat avec le fonds de dotation sont basés sur une estimation de besoins complémentaires en mécénat qui représentent entre 20% et 75% du montant total du projet.

L'année 2019 est marquée à la fois par la grande diversité de projets soutenus par les entreprises mécènes et par l'élargissement des structures culturelles bénéficiaires de l'action du fonds. En nombre, les projets soutenus sont plus importants qu'en 2017 et qu'en 2018 et certaines structures sont soutenues pour la première fois, comme la Maison de la Poésie ou la Médiathèque Jacques Demy, faisant ainsi entrer le champ du patrimoine littéraire dans les projets du fonds. Certains mécènes ont même fait le choix de soutenir plusieurs projets, comme le Groupe Launay et LNA Santé.

Les sommes engagées par les mécènes en 2019 sont comparativement à 2018 et 2017 plus importantes, et en faveur de projets plus nombreux. Ceci semble donc traduire l'intérêt des entreprises pour le fonds et pour les projets qu'il porte. Cette tendance semble également se vérifier pour l'année 2020 selon les promesses de dons connues.

## **2. Les montants des reversements du fonds de dotation**

Un prélèvement de 15% est effectué sur l'ensemble des dons, au titre des frais de gestion et de fonctionnement du fonds de dotation. Cette règle générale connaît cependant quelques exceptions détaillées ci-après.

D'abord, 9% ont été prélevés sur le don de 50 000 € effectué par l'entreprise Galéo et leur Fonds de dotation Karma, conformément au barème dégressif élaboré par le fonds et validé en Conseil d'Administration le 16 novembre 2018. Ce barème vise à proposer à d'autres structures culturelles présentes sur le territoire, qui répondent aux critères cumulatifs dudit barème, de bénéficier du soutien du fonds de dotation, après validation en CA. Il s'applique spécifiquement ici pour le don réalisé au profit du *Belvédère* de Kawamata, porté par une structure de statut public (le Voyage à Nantes) et ayant assumé l'ensemble des démarches auprès desdits mécènes.

Ce barème dégressif est disponible en annexe.

Ensuite, un pourcentage de 10% a été prélevé sur l'ensemble des dons collectés dans le cadre du projet des *Cadavres Exquis Métropolitains* en 2019 et 2020, afin de permettre sa réalisation. En effet, les structures culturelles souhaitant réaliser ce projet ne disposaient que de 25% des financements nécessaires et le fonds a donc été sollicité pour rechercher les 75% de financements restants. Quatre mécènes se sont engagés en faveur du projet, le rendant ainsi possible. Cependant, un prélèvement de 15% du fonds mettait en péril l'équilibre budgétaire du projet,

créant un trou de quelques milliers d'euros. Le Président du fonds a donc choisit d'appliquer un taux de prélèvement de 10% sur les dons concernant ce projet, afin d'en permettre sa réalisation.

Enfin, dans les cas où les mécènes ont été approchés et convaincus par les structures culturelles elles-mêmes, sans travail préalable du fonds, un taux de 10% de prélèvement sur les dons collectés est également appliqué, sur décision du Président du fonds. Le fonds se charge ensuite de la contractualisation des dons. L'application de ce taux de prélèvement semble en effet plus favorable et plus incitatif pour les structures culturelles bénéficiant du mécénat. Par ailleurs, cela permet une meilleure connaissance des pratiques du mécénat et facilite les échanges entre le fonds et les structures culturelles, qui ont pu d'elles-mêmes expérimenter les particularités de la collecte de fonds. Ce fonctionnement concerne deux projets en 2019 : la mise en lumière de la fresque d'Alain Thomas au Muséum d'histoire naturelle et le soutien au Musée d'arts par un mécène particulier.

### 3. Les bénéficiaires des reversements du fonds de dotation

Les principaux bénéficiaires du fonds de dotation sont la Ville de Nantes et Nantes Métropole, chargés ensuite de flécher les fonds vers les établissements culturels municipaux ou métropolitains qui portent les projets inscrits au catalogue du fonds. On trouve ensuite d'autres structures culturelles du territoire métropolitain, comme le Lieu unique, l'association Bonus, l'Association culturelle de l'été et la Maison de la Poésie, directement percepteurs des fonds.

Le tableau ci-dessous présente les montants reversés par le fonds à ses bénéficiaires, une fois les frais de gestion et de fonctionnement déduits.

Bénéficiaires	Montants	Fléchage
Ville de Nantes – investissement	17 000 €	Acquisition du tableau d'Hervé Télémaque – Musée d'arts
Ville de Nantes – fonctionnement	10 800 €	<i>Cadavres Exquis Métropolitains</i> – Médiathèque Jacques Demy
Nantes Métropole – investissement	43 000 €	Maquette 3D et tableau animé – Château des ducs de Bretagne Restauration des bois de Saint-Lupien – Chronographe
Nantes Métropole – investissement (pour le VAN)	88 000 €	Belvédère de Kawamata <i>Projet Polaris (créances 2019)</i>
Nantes Métropole – fonctionnement	116 370 €	Exposition <i>Charlie Chaplin dans l'oeil des avant-gardes</i> et mécénat institutionnel – Musée d'arts Exposition <i>Retour d'orient</i> – Muséum d'histoire naturelle

Lieu Unique	25 500 €	Parcours de visite de la Tour LU
Association Bonus	34 000 €	Ateliers d'artistes
Association culturelle de l'été	17 000 €	<i>Débord de Loire</i>
Maison de la Poésie	8 500 €	<i>Théorie du Temps</i> pour le festival Midi Minuit Poésie
<b>TOTAL DES REVERSEMENTS</b>	<b>360 170 €</b>	
Fonds de dotation à vocation culturelle	58 630 €	Frais de gestion et de fonctionnement
<b>TOTAL AVEC FRAIS DE GESTION</b>	<b>418 000 €</b>	

### 3. Le mécénat de compétences

Le fonds de dotation peut également compter sur le soutien de plusieurs entreprises, les cabinets RSM Ouest et FIDAL ainsi qu'Altran Ouest, pour l'expertise comptable, le suivi juridique et la création d'outils numériques du fonds de dotation.

Le mécénat de compétences est calculé en considérant l'ensemble des coûts salariaux (salaires + charges) des personnels qui ont travaillé au titre du mécénat de compétences (paragraphe 50 du BOI 4 C-5-04, n°112 du 13 juillet 2004).

Pour le fonds, ce mécénat est valorisé comme suit :

- RSM Ouest, expertise comptable et gestion de la paie : 1 860 €
- FIDAL, suivi juridique : 1 902,60 €
- *Altran Ouest, prestation informatique : 16 200 € (\*)*

*(\*) Pour information, ce montant est calculé d'après les projections des jours travaillés par les prestataires d'Altran Ouest entre les mois d'octobre et décembre 2019, le chiffrage n'étant pas encore définitif. Il fera l'objet d'une régularisation si besoin sur l'exercice budgétaire 2020.*

### 4. Résultat et bilan de l'exercice 2019

Pour consulter le compte de résultat et le bilan du fonds de dotation à vocation culturelle pour Nantes et Nantes Métropole pour l'exercice 2019, voir le document joint *Comptes annuels 2019*, établi par RSM Ouest et validé par Monsieur MOCQUARD, Commissaire aux comptes.